



SOMMAIRE

1. Présentation des objectifs et des activités de L'OUSTAL	2
1.1. Généralités	2
1.2. L'équipe de L'OUSTAL.....	2
1.2.1. L'équipe socioéducative	2
1.2.2. Les bénévoles	3
2. Bilan 2018	4
2.1. Nombre de personnes accueillies.....	4
2.2. Provenance des personnes accueillies	5
2.3. Résultats d'accompagnement	5
2.3.1. Insertion administrative.....	5
2.3.2. Accès au logement.....	5
3. Les Conventions 2018	7
5 L'organigramme au 31 décembre 2018	8
6 Les partenaires	9
7 Bilan moral 2018 et orientations 2019	10
a. Bilan moral	10
b. Orientations	10

1. Présentation des objectifs et des activités de L'OUSTAL

1.1. Généralités

L'OUSTAL, association créée en 1992, accueille, héberge et accompagne essentiellement des personnes sortant de détention longue et dispose pour cela des moyens suivants :

- Le Foyer : situé au 8, port de l'Embouchure à Toulouse. Cet immeuble, appartenant à la Mairie, a été rénové en 2008. La Mairie de Toulouse a signé une convention de mise à disposition gracieuse pour 11 ans à dater de 2009.
Il propose 9 chambres avec douche, dont 2 doubles destinées aux permissionnaires, une cuisine, une laverie, un bureau, une salle de réunion, un espace de détente, un lieu de travail pour l'équipe éducative.
- les appartements : l'association loue à des bailleurs sociaux 8 appartements, 7 répartis dans plusieurs quartiers de la ville de Toulouse et 1 à Pinsaguel.
Ces appartements permettent de loger les résidents suffisamment autonomes sur le plan social et financier. Ce sont des résidents de L'OUSTAL qui bénéficient, comme ceux du foyer, de l'accompagnement de l'association.

L'OUSTAL « historique » avait été conçu pour *et* adapté à l'accompagnement des personnes qui sortent de détention de longues ou moyennes durées. Le passage par L'OUSTAL constitue une espèce de sas permettant une réadaptation progressive à la vie « extérieure », avec une période pendant laquelle la participation à un collectif de vie et une aide éducative adaptée à chacun favorisent le retour à une socialisation adéquate. Ce passage nous paraît indispensable pour prévenir la récidive.

1.2. L'équipe de L'OUSTAL

Pour gérer le Foyer et les appartements et pour accompagner les résidents, L'OUSTAL dispose d'une équipe socioéducative assistée de bénévoles.

1.2.1. L'équipe socioéducative

L'équipe assure un accompagnement global de la personne, fondé sur une relation de confiance.

La mission est assurée par :

- la Directrice à temps-plein,
- une éducatrice à temps-plein,
- deux stagiaires : un stagiaire éducateur spécialisé (12 mois à temps plein) et un stagiaire en dernière année de psychologie (6 mois à mi-temps).

L'accompagnement de l'équipe socio-éducative se concrétise par :

- une rencontre hebdomadaire entre l'éducateur et le résident, lui permettant d'abord de mettre à jour sa situation administrative et ainsi d'accéder à ses différents droits de citoyen (carte d'identité, carte Vitale, compte bancaire, Pôle emploi, carte de transport, ...).
- la mise en place et la réalisation du projet du résident : accession à la santé, à l'emploi, à la formation, aux loisirs et à la culture.
 - o L'objectif est donc global, l'ambition étant de donner au résident des clés d'accès à l'autonomie, à l'harmonie sociale, en éloignant les risques d'une récidive.
- in fine, la recherche d'un logement indépendant et pérenne, permettant au résident de se projeter dans l'avenir et de quitter L'OUSTAL dans des conditions optimales pour son « retour » dans la société.

1.2.2. Les bénévoles

Les bénévoles contribuent à cet accompagnement en relation étroite avec les salariés, à travers :

- l'animation de repas,
- la tenue de permanences,
- la gestion de la banque alimentaire,
- l'animation de formations, de loisirs culturels ou sportifs,
- l'accompagnement des résidents dans des démarches.

Ils jouent un rôle indispensable au sein de l'association :

- ils apportent leur sensibilité et leur vécu personnel,
- ils permettent des relations d'échange et d'écoute différentes de celles entretenues avec l'équipe salariée,
- ils apportent leurs compétences spécifiques liées à leur expérience professionnelle,
- ils permettent d'établir une relation amicale et positive avec le résident,
- ils redonnent ainsi à la personne, confiance en elle-même.

Pour 2018, 12 personnes parmi les adhérents se sont personnellement impliquées dans l'accompagnement bénévole,

Les activités assumées directement par ces bénévoles au sein de L'OUSTAL (hors tâches réalisées à distance) concernent la prise en charge de permissionnaires, l'organisation et l'accompagnement des résidents pour les loisirs sportifs et culturels.

2. Bilan 2018

2.1. Nombre de personnes accueillies

Le tableau suivant fournit le nombre de personnes accueillies en 2018 et leur ventilation par catégorie pour 2018 et au cours des 3 années précédentes.

2.1.1. – Résidents :

	2015	2016	2017	2018
Résidents - Conditionnelle	3	2	4	3
Résidents - Fin de Peine	21	24	2	5
Résidents avec Suivi socio judiciaire			7	8
Résidents avec sursis mise à l'épreuve			10	4
Résidents - Surveillance judiciaire			1	1
Résidents - Placement Extérieur	5	4	5	2
Résidents - Placement sous bracelet électronique	7	3	2	-
Résidents - Bail glissant	4	2	0	-
Familles		1	2	-
Hébergement Urgence/SIAO		3	2	-
TOTAL	40	39	35	23

Tableau 1 : Evolution du nombre de personnes accueillies de 2015 à 2018

L'OUSTAL a réalisé au total 23 hébergements longs correspondant à 12 temps plein pour une capacité d'hébergement long de 15 logements.

2.1.2 – Permissionnaires :

	2015	2016	2017	2018
Permissions*	186	219	244	164

Tableau 2 : Evolution du nombre de permissionnaires accueillis de 2015 à 2018

L'OUSTAL a reçu 301 demandes de permissions du 1er janvier au 31 décembre 2018, dont 164 ont été accordées par le Juge d'Application des Peines (55%)

A noter que la baisse en 2018 de 30% du nombre de personnes reçues et de 44% des durées de séjour a eu des conséquences très significatives sur les prévisions budgétaires établies fin 2017.

2.2. Provenance des personnes accueillies

Catégorie	CD Muret	MA Seysses	SPIP 31	CD Mauzac	CD St Sulpice	CD Mt De Marsan	Total
PERMISSIONNAIRES							
/	159	0		2	2	1	164
RESIDENTS							
FP	4		1				5
SSJ	4	2	2				8
SJ	1						1
SME			4				4
LC	3						3
PE	2						2

Tableau 3 : provenance des personnes accueillies en 2018

2.3. Résultats d'accompagnement

2.3.1. Insertion administrative

Dès l'arrivée de la personne, toutes les démarches d'accès aux droits sont effectuées.

	CMU	RSA
2017	90 % sont affiliés	47 % le perçoivent en attendant un emploi
2018	67 % sont affiliés	54 % le perçoivent en attendant un emploi

Tableau 4 : Insertion administrative, accès aux droits.

2.3.2. Accès au logement

Au départ de L'Oustal :

Catégorie	Total de sorties	Logement autonome	Maison relais	Retour en détention	Autre
2017	16	11	1	-	4
2018	8	5	1	1	1

Tableau 5 : accès au logement des résidents sortis de L'OUSTAL

2.5.3 Accès au travail

- Au départ de L'OUSTAL :

2017	70 % des personnes accueillies avaient un emploi ou une formation (16 personnes)
2018	70 % des personnes accueillies avaient un emploi ou une formation (17 personnes)

Tableau 6 : accès à l'emploi des résidents sortis de L'OUSTAL

Les emplois les plus demandés se trouvent dans la restauration, les espaces verts, la manutention, et le bâtiment.

Le pourcentage restant – 30 % - est composé de personnes à la retraite ou ne pouvant accéder à un emploi pour des raisons de santé.

Outre ces données chiffrées,

- nous constatons, pour certains, des difficultés à s'assumer une fois partis de L'OUSTAL. Il s'agit surtout de personnes qui se sont retrouvées en détention dès la fin de leur adolescence, qui n'ont pas connu en tant qu'adulte une vie autre que celle en détention et qui bien souvent ont perdu tout lien familial et amical.
- le besoin d'une structure adaptée apparaît nécessaire pour ces cas présentant une faiblesse psychologique particulière. L'OUSTAL leur apporte toutefois un soutien moral et tente de les accompagner, s'ils le souhaitent.

3. Les Conventions 2018

En 2018, L'Oustal a signé ou œuvré dans le cadre des conventions suivantes :

- Convention avec la Mairie de Toulouse pour les locaux
- Convention pluriannuelle – Administration Pénitentiaire
- Convention de Placements Extérieurs (DSPIP)
- Convention ALT – Avenant 2018
- Convention Conseil Départemental – ASLT
- Convention Conseil Départemental RSA
- Convention Groupe 3F

4 - Les activités 2018

Les activités les plus populaires ont poursuivi leur cours, animées par les bénévoles

Activités liées à la santé :

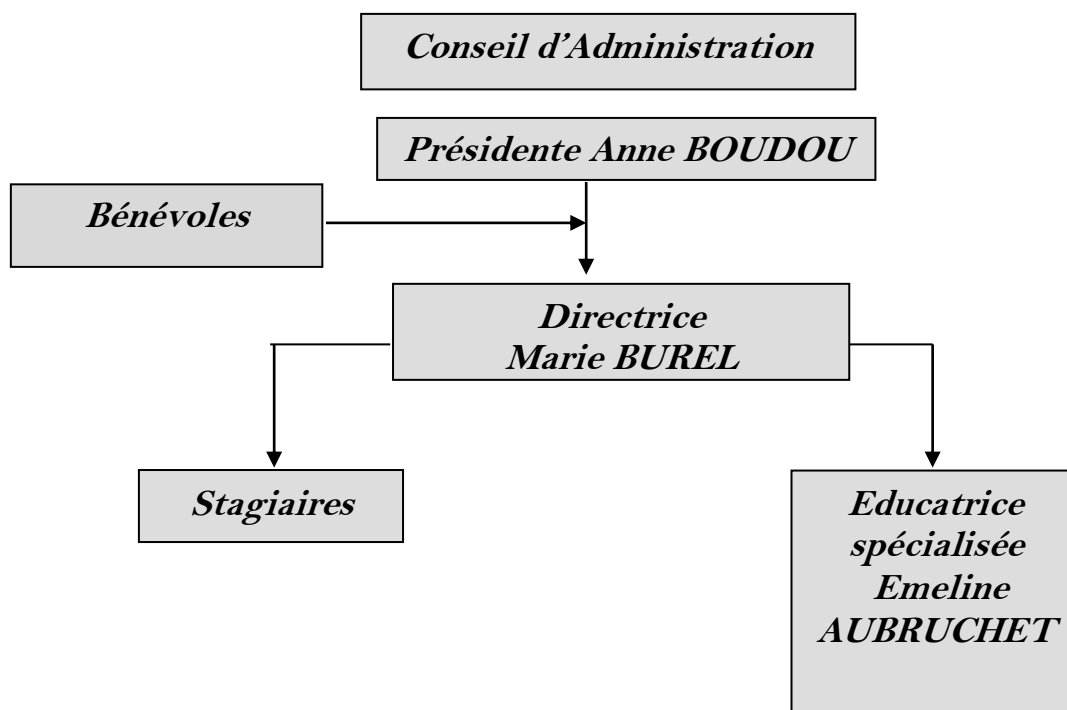
- Jardinage : un jardin au foyer,
- Activités sportives : pétanque, bowling, billard

Afin de permettre aux résidents de partager des moments d'échanges, les bénévoles ont continué à prendre en charge :

- Des randonnées pédestres,
- Les activités de jeux de société,
- Les repas hebdomadaires du mardi,
- Les permanences du samedi matin.

Des ateliers ont été mis en place afin de répondre aux besoins de prise d'autonomie des résidents en vue de leur envol : atelier hebdomadaire de cuisine, ainsi que des activités de « grand ménage » des locaux, de remise en état d'un appartement en ville

5 - L'organigramme au 31 décembre 2018



Composition du Conseil d'Administration :

- Madame Anne BOUDOU
- Madame Sophie LEROY
- Monsieur Jean DELAUNAY
- Monsieur Jean François CAU (SPIP)
- Madame Marie-Thérèse BERGES
- Monsieur Georges NOVAU
- Monsieur Bernard VULLIEZ
- Monsieur Patrick FRANC(ANVP)
- Madame Caroline ZUERAS
- Madame Véronique DEMESTRE
- Monsieur Jean François GORY
- Monsieur Jacques FERRY
- Madame Gaële ROUX (AID Services)
- Monsieur Alain FEDOU
- Madame Françoise STEFANI
- Monsieur Bernard CABRIERES (Roqueclaire)
- Monsieur Philippe DUBOIS (invité)

Composition du Bureau :

- Madame Anne BOUDOU, Présidente
- Madame Sophie LEROY, Vice-présidente
- Monsieur Jean DELAUNAY, Trésorier
- Madame Françoise STEFANI, Secrétaire
- Monsieur Jean-François GORY, Communication, organisation
- Monsieur Philippe DUBOIS, Recherche de financements

6 -Les partenaires

- Ministère de la Justice
- Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
- Mairie de Toulouse
- Conseil communal de la prévention de la délinquance
- D.D.C.S.
- Conseil Général
 - ASLT
 - RSA
- Banque Alimentaire
- Secours Catholique
- Fondation Dumeste
- Fondation M6
- Fondation de France
- Fondation Orange
- Communauté d'Emmaüs
- Association Nationale des Visiteurs de Prison
- Association Roqueclaire, accueil des familles
- AID Services
- Ecoles de formation
- Croix rouge
- CFP de Brens
- IFRASS
- Ecole de St Simon
- Institut Limayrac
- ERASME
- GEIQ VERT
- Fondation VINCI
- Lycée le Caousou

Grâce aux financements de nos partenaires, nous pouvons assurer partiellement le fonctionnement de L'OUSTAL, également financé par la participation des résidents et des adhérents.

7 Bilan moral 2018 et orientations 2019

a. Bilan moral

L'année 2018 a été caractérisée par :

- Une baisse de l'activité d'accueil des permissionnaires directement liée aux décisions du Juge d'Application des Peines de Muret et au fait que le JAP a changé en cours d'année. Ces décisions impactent directement les résultats financiers de cette activité et, s'il ne nous appartient pas de porter un jugement sur les décisions de justice, nous pouvons toutefois prévoir d'élargir la provenance des permissionnaires.
- La poursuite d'actions engagées au cours de l'année précédente avec :
 - o La communication via le site internet,
 - o La participation à des activités ou manifestations de nos partenaires afin de permettre de renforcer nos relations.
- La participation à L'Instep dans une démarche permettant aux jeunes accueillis dans cette institution de comprendre quels sont les écueils à éviter pour ne pas tomber dans la délinquance. Des résidents de L'OUSTAL ont participé à cette démarche et leur présentation a été très appréciée par les responsables de L'Instep ainsi que les jeunes pris en charge. Une action continue est envisagée entre L'Instep et L'OUSTAL.
- Unis-Cités/Service Civique : 4 jeunes reçus deux jours par semaine pour aider à des activités liées aux résidents. Le résultat de cette expérience est en demi-teinte : au début, les résidents ont été très contents de rencontrer des jeunes et d'échanger avec eux. Puis l'enthousiasme est un peu retombé – 1) du fait du faible nombre de résidents présents en même temps que les jeunes d'Unicité, 2) du fait du nombre de jeunes présents- quatre- qu'il fallait occuper et dont l'agenda variait fréquemment, et 3) du peu de place pour ce nombre. Malgré tout l'expérience a été positive mais ne sera pas renouvelée en l'état.

Concernant les activités culturelles et les actions de socialisation menées en 2018, celles-ci ont été essentiellement prises en charge par les bénévoles.

b. Orientations

En 2019, L'OUSTAL va essentiellement poursuivre la réflexion sur son organisation et sur le rôle des bénévoles au sein de l'organisation, notamment vis-à-vis des personnes accueillies, et se concentrer sur la recherche de financements.

- Le bureau sera réorganisé pour mettre en place des actions plus efficaces en termes de recherche de financement, d'organisation et de communication interne et externe.

- Considérant que l'appui d'un psychologue est très important pour l'accompagnement des résidents dans leur réinsertion, une recherche de financement spécifique sera entreprise, afin de permettre un abonnement à un service de psychologie qui se mettra à la portée des résidents.
- Les chambres du foyer et les appartements doivent être remis en état et des financements spécifiques seront là aussi recherchés. La remise en l'état sera effectuée par les résidents eux-mêmes, ce qui permettra en particulier de renforcer la cohésion des bénévoles et de l'équipe.
- La constitution de binômes « bénévole - résident » sera proposée aux résidents, sur la base du volontariat. Chaque résident qui le souhaite pourra s'appuyer sur un bénévole référent au sein de l'association qui l'épaulera dans sa démarche de réinsertion, en complément de l'accompagnement apporté par l'équipe professionnelle. Ceci devrait donner encore plus de sens à l'action des bénévoles au sein de L'OUSTAL.
- Le bail de L'OUSTAL arrive à échéance en 2020 et il conviendra d'assurer la négociation du nouveau bail avec la Mairie de Toulouse, propriétaire des lieux dédiés au Foyer et qui paraissent très difficilement remplaçables en cas de non renouvellement.

Toulouse, le 10 janvier 2019.